



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE
PRÉFET DE L'ORNE



AVIS AU PUBLIC

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle-Charentonne

Maître d'ouvrage : Commission Locale de l'Eau de la Risle

Par arrêté interpréfectoral n° DDT/SEBF/2016-108 du 12 octobre 2016 les préfets de l'Eure et de l'Orne, ont approuvé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle-Charentonne.

Il définit l'ensemble des mesures applicables dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et de la prévention des risques sur le bassin versant de la Risle-Charentonne.

Un exemplaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, accompagné de la déclaration prévue à l'article L 122-10 du Code de l'environnement est tenu à la disposition du public dans les préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que dans les sous-préfectures de Bernay, d'Argentan et de Mortagne au Perche.

Il peut être consulté sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr

Pour le préfet et par délégation
la chef de bureau,

Biscillia RAVILLY